

Le mardi 9 avril 2019

Membres du Conseil d'administration du Cégep de l'Outaouais,

Avant d'entrer dans le vif du sujet, nous désirons remercier le président du Conseil d'administration et le Directeur général de nous laisser prendre la parole en cette auguste instance.

Le mercredi 27 mars 2019, la Direction a convoqué une réunion spéciale du Comité des relations de travail (CRT). Un seul sujet figurait à l'ordre du jour : la suspension de la première année de programmes pour l'année 2019-2020. Lors de cette rencontre, les enseignants se sont fait annoncer la décision patronale unilatérale de suspendre la première année des programmes de Technologie de mécanique du bâtiment et de Techniques de la documentation. Dans la foulée de ces annonces, le collège nous informait aussi du fait qu'il envisageait faire de même avec le programme de Technologie de la géomatique, mais que la décision finale n'était pas encore prise.

Notre réaction face à cette décision

Cette façon de faire pose déjà problème en ce que la convention collective prévoit que le CRT doit étudier la question minimalement quatre (4) mois avant que la suspension ne prenne effet (article 5-4.02). Or, les profs ont plutôt été mis devant le fait accompli sans possibilité de réelle discussion sur le fond. C'est ce que les profs ont fortement dénoncé séance tenante. Sans consultations préalables des départements et des comités de programmes en question ainsi que du Syndicat, comment peut-on prétendre au respect de la convention collective et au principe de collaboration! Ce principe, la Direction et le Collège entier doivent pourtant y souscrire puisqu'il est l'axe central du Plan stratégique 2019-2024, adopté récemment, qui vise à « Soutenir et consolider une culture d'engagement et de collaboration » (particulièrement les points 1, 7 et 8). Doit-on comprendre que la collaboration est d'importance variable selon les divers intérêts de la Direction? Nous nous sommes posé la question. Ainsi, on mène une large consultation auprès de toute la communauté collégiale pendant un mois pour que tout le monde se sente partie prenante du choix de notre super nouveau logo, mais on fait cavalier seul lorsque vient le temps de suspendre des programmes? Sans consultation sur la question, nous avons jugé que la décision était prématurée.

Cette décision repose sur l'hypothèse selon laquelle les demandes d'admission au premier tour de ces programmes (dont les cohortes sont déjà peu nombreuses) seraient nettement insuffisantes et que, dans un contexte de surembauche élevée, la décision s'imposerait. Ainsi, la suspension ne se veut ni plus ni moins qu'une mesure de résorption de la surembauche, même si la Direction est prête à affirmer le contraire.

Qu'est-ce que la surembauche?

La surembauche, c'est l'écart entre les ressources enseignantes que le Collège a utilisées pour une année donnée et ce qui est financé par le MEES. Si le financement est moindre que ce qui a été dépensé, nous sommes en « dettes », en quelque sorte. C'est ce qu'on appelle de la surembauche : pour toutes sortes de raisons, le Collège a embauché plus de profs que ce qui allait être financé par le Ministère. Il est à noter que le Ministère ne finance que les étudiants qui sont encore inscrits après la troisième semaine de cours, alors que l'embauche des enseignants se fait en fonction du nombre d'inscriptions et des prévisions de « clientèle », ce qui peut expliquer en partie l'écart entre les deux. Le Cégep de l'Outaouais est en surembauche chronique depuis plusieurs années.

Sur cette question, autant les départements visés que la partie syndicale du CRT (PSCRT) et le Comité exécutif du SEECO admettent que les trop petites cohortes contribuent à la surembauche et que, à long terme, la suspension ou même la fermeture des programmes en difficulté peuvent représenter des mesures envisageables. D'ailleurs, le Syndicat a été le premier à décrier l'ouverture de nouveaux programmes au Cégep de l'Outaouais, justement parce que l'on sait que nous avons déjà certains programmes en difficulté. En revanche, ces mesures de suspension ou de fermeture créent des mises en disponibilité (MED) et des pertes d'emploi. Il y a ici des répercussions humaines qu'on doit absolument considérer. De plus, n'oublions pas que le Comité d'analyse de la surembauche (CASE), créé à la demande du Syndicat, a travaillé cette année à trouver des mesures et il appert que plusieurs ont été trouvées pouvant prendre effet dès l'automne prochain. Et les travaux continuent. À cette fin, plusieurs analyses sont en cours et permettront à terme de cibler des actions précises à entreprendre pour résorber la surembauche. Avec un portrait global, nous serons à même d'identifier les plus pertinentes et les plus urgentes à mettre en œuvre. Ce travail n'étant pas encore finalisé, nous sommes loin de devoir considérer le recours extrême à la suspension de programmes.

Devant notre réaction, la Direction nous a finalement donné jusqu'à la fin du deuxième tour des demandes d'admission, soit le 24 avril, pour trouver des solutions. Il nous reste exactement 15 jours pour y arriver. Vous admettez que c'est quand même très peu pour un problème d'une telle envergure.

Pourquoi la surembauche est-elle un problème?

La surembauche est un déficit, alors il faut la résorber. Pour y arriver, il faut nécessairement rogner le financement de l'enveloppe du E (enveloppe des ressources enseignantes). Concrètement, la résorption de surembauche demande de réduire les ressources allouées aux projets de recherche et pédagogiques, d'augmenter le nombre d'étudiantes et d'étudiants par groupe, de réduire le nombre de préparations de cours, de demander des CI (charge individuelle de chaque enseignant) élevées et de nombreuses autres mesures qui demandent en somme que les profs se serrent la ceinture pédagogique. La suspension de programmes en difficulté est une mesure de résorption de

surembauche, parce qu'évidemment, à nos yeux, on ne penserait pas à suspendre ces programmes si la situation ne le dictait pas. Pour la Direction, la surembauche représente un montant d'argent qui doit être mis de côté et ne peut être dépensé. Chez nous, c'est environ 1,5 millions de dollars qui ne peuvent être dépensés. On comprend que cette situation est sérieuse.

Historique du Comité d'analyse de la surembauche (CASE)

Il importe de rappeler que parce que le personnel enseignant doit faire les frais de la surembauche, le Comité exécutif a fait ses premières demandes afin de participer à l'analyse de la surembauche vers l'automne 2016 et les a réitérées jusqu'à ce que la Direction décide d'y donner suite de façon sérieuse à l'automne 2018. C'est dire que le SEECO prend au sérieux les problèmes de surembauche. C'est aussi dire qu'il veut être partie prenante du processus d'analyse et, surtout, des décisions qui toucheront l'ensemble des profs par leur impact sur l'enveloppe des ressources enseignantes (enveloppe du E). Cette implication demandera plus que la simple opération annuelle liée au projet d'allocation. Les travaux doivent être plus larges. La suspension des programmes est une solution trop simple pour le problème complexe qui se pose, il y a des répercussions importantes dont on doit tenir compte.

L'importance de continuer à offrir les programmes existants

Quelle image renvoie un cégep qui suspend un programme? Cette question appelle une réponse complexe, mais pour les besoins de la cause, répondons simplement que cette situation envoie une mauvaise image : un cégep instable, incapable de tenir ses promesses, qui abandonne sa communauté, sa population étudiante et son personnel enseignant... Par ailleurs, les informations que nous avons du réseau et de notre propre expérience locale montrent une tendance : une suspension de programme n'est que le début de la fin des programmes touchés. En effet, le mot se passe chez les jeunes et dans la population, et la réputation se fait... Devant l'incertitude, on n'ose plus s'inscrire dans ces programmes. Des enseignants perdent leur emploi. Les enseignants touchés trouvent du travail ailleurs et ne reviennent pas, la relève est à refaire. Les troupes restantes sont démotivées, inquiétées par la possible fermeture de leur programme. C'est ce que nous ont révélé les membres des départements de ces programmes.

Le problème de financement des cégeps de régions offrant plusieurs petits programmes

Le modèle actuel de financement des cégeps ne suffit pas aux cégeps de régions. Ces derniers font face à des bassins de population limités, mais sont appelés à offrir plusieurs programmes étant donné les besoins diversifiés. Il est inévitable que certains programmes attirent moins d'inscriptions. Conséquemment, ces programmes coûtent plus cher proportionnellement. Or, bien que le Cégep de l'Outaouais n'a aucune obligation légale d'offrir tel ou tel programme, il a une obligation morale d'offrir une programmation diversifiée à la population qu'il dessert. C'est d'ailleurs l'argument qu'on nous sert toujours quand on nous parle d'ouvrir de nouveaux programmes. Est-ce qu'on veut vraiment passer le message

selon lequel on refuse d'offrir un programme sous prétexte qu'il coûte trop cher, alors que ce même programme s'offre ailleurs parce qu'il répond à des besoins de main d'oeuvre? On veut vraiment pousser notre jeunesse à changer de région ou à traverser les ponts pour étudier? Le modèle actuel ne suffit pas au genre de cégep que nous sommes. Les cégeps de Trois-Rivières et de Sherbrooke sont à peu près dans la même situation que nous. Drôle de hasard, ce sont de relativement gros cégeps de régions qui offrent beaucoup de programmes techniques. La solution est-elle de suspendre des programmes, voire de les fermer, ou de tenter de changer le modèle de financement? Le MEES a récemment entrepris une analyse du financement des cégeps dans le but de réviser ce mécanisme. Un comité d'experts a été formé et a même déposé des recommandations. Une tournée est en cours dans les cégeps pour obtenir leur son de cloche. Des demandes allant dans ce sens s'imposent. Les négos de notre convention collective s'en viennent, les directions et la Fédé des cégeps pourraient très bien aller dans ce sens aussi. Nous pouvons faire front commun. Qu'est-ce qui presse tant à suspendre des programmes?

L'importance de traduire en argent le statut particulier de l'Outaouais en enseignement supérieur

Nous rappelons aussi que notre région « bénéficie » d'un statut particulier. Il faudrait bien en bénéficier pour vrai. En Outaouais, la dernière campagne électorale s'est déroulée sous le signe de la revalorisation de notre région. La députation majoritaire caquiste en Outaouais a pour mandat d'y arriver. Des représentations s'imposent auprès d'eux. D'ailleurs, le Syndicat est entré en contact avec l'attaché politique de Mathieu Lacombe, Ministre responsable de l'Outaouais, attaché qui a pour mandat de travailler à enrichir l'offre de programmes en Outaouais et qui est sensible à la situation.

La suite des choses

La Commission des études se réunit le 23 avril, et les enseignantes et les enseignants demanderont d'ajouter un point à l'ordre du jour pour discuter des intentions de la Direction en ce qui a trait à la suspension de la première année des programmes d'études en place. En effet, si on considère éminemment pédagogique la décision d'ouvrir un programme, au point d'en discuter en CÉ, on doit considérer aussi important de discuter des suspensions de programmes. Le projet soulève d'ailleurs de complexes questions qui touchent le travail des enseignants, mais aussi le cheminement des études de notre population étudiante.

Le CASE s'est réuni la semaine passée. Les membres de ce comité tentent de faire en sorte que d'autres mesures soient trouvées et mises en place pour éviter la suspension de programmes. Lors de notre assemblée générale syndicale du 17 avril, un mandat clair et fort sera demandé. Le même jour, le CRT se réunit pour faire le point. Selon la décision de notre Assemblée, les profs auront un rapport de force non négligeable. Or, est-ce que c'est vraiment dans cette dynamique que l'on veut travailler?

Relations de travail

Théoriquement, la Direction a le droit de suspendre un programme après avoir consulté la PSCRT. Notre rayon d'action est donc limité. Mais il est aussi vrai qu'il nous reste un argument de poids : la bonne entente avec la Direction. Jusqu'à quel point chaque partie est prête à compromettre cette bonne entente?

Quelles relations le Cégep veut-il entretenir avec les profs : des relations de collaboration ou de confrontation?

Bien de l'eau peut couler sous les ponts d'ici le 24 avril. Nous verrons bien en temps et lieu quelles mesures s'imposent, mais il est certain que nous serons proactifs.

Ainsi, le SEECO a des demandes claires auxquelles le Conseil est appelé à donner suite de la façon qu'il jugera pertinente :

- Réclamer un financement qui convienne mieux au Cégep de l'Outaouais (qui est un gros cégep de région offrant beaucoup de programmes techniques).
- Réclamer que le statut particulier de l'Outaouais se traduise réellement en retombées significatives pour le Cégep de l'Outaouais, particulièrement au sujet de l'enveloppe du E.
- Ne pas suspendre de programmes pour l'année 2019-2020, parce que c'est prématuré.
- N'envisager les suspensions de programmes qu'en tout dernier recours.

En revanche, le SEECO s'engage à travailler activement et en collaboration à résorber la surembauche. Nous avons tous à y gagner.

Nous invitons les membres du CA et la Direction générale à bien considérer ces demandes qui nous semblent raisonnables et collaboratives.

Merci de votre écoute et de votre ouverture.

L'Exécutif du SEECO,
Christian Bernier
Simon Lespérance
Josée Pilon
Lyne Beaumier
Linda Parenteau